

Proposition présentée par les députés :

Mmes et MM. Christophe Aumeunier, Pierre Weiss, Ivan Slatkine, Fabienne Gautier, Marcel Borloz, Christophe Berdat, Alain Meylan, Christiane Favre, Jean-Michel Gros, Claude Aubert, Edouard Cuendet, Janine Hagmann, Daniel Zaugg, René Desbaillets, Renaud Gautier Jacques Baudit, Gabriel Barrillier et Guy Mettan

Date de dépôt : 15 novembre 2007

Proposition de motion

Quel est le nouveau découpage proposé pour les Départements ?

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- le discours de Saint-Pierre du 5 décembre 2005 et notamment la volonté de favoriser rapidement la construction de logements ;
- la pénurie de logement persistante ;
- les difficultés rencontrées par le Conseil d'Etat pour mettre en œuvre cette politique;
- la nécessité impérieuse de voir des chantiers de construction de logements s'ouvrir rapidement ;
- le difficile respect de l'échéance du 31 décembre 2007 pour solliciter une part du Fonds d'infrastructures fédéral dans le cadre des travaux sur le Projet d'agglomération ;
- le manque de terrains constructibles ;
- l'établissement de projets de déclassements de terrains en zone périurbaine (M 1499-D) ;
- la nécessité de réexaminer le Plan directeur cantonal ;

- le besoin d'établir et coordonner les besoins en transports et mobilité ;
- l'établissement du projet de traversée du lac ;
- la brillante élection du Conseiller d'Etat Robert Cramer au Conseil des Etats ;
- le point de presse du Conseil d'Etat du 7 novembre 2007 annonçant qu'une réflexion était initiée au sein du Conseil d'Etat au sujet de la réorganisation de son travail ;

invite le Conseil d'Etat

à opérer un redécoupage des Départements pour garantir le respect des objectifs fixés dans le discours de Saint-Pierre.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Force est de constater que le Conseil d'Etat a une attitude volontariste pour tenter de proposer des solutions à la pénurie de logements persistante.

Cela ne suffit pas.

La pénurie sévit toujours, elle a de grave conséquences sur :

- Le bien être des Genevois
- L'emploi des Genevois
- Les finances publiques
- L'économie locale
- L'accueil des organisations internationales.

Le déficit de convergence de vue avec les communes ne semble pas permettre, pour l'instant de développer les grands périmètres prometteurs de plusieurs centaines de nouveaux logements : Les Vergers à Meyrin, la Chapelle les Sciez à Plan-les-Ouates et les Communaux d'Ambilly à Thônex.

Le suivi et le pilotage des dossiers de déclassements et des plans d'affection successifs n'est pas optimal.

Singulièrement pas pour les grands périmètres ci-dessus mentionnés puisque les délais fixés par le Conseil d'Etat sont déjà dépassés.

La réorganisation des services de l'aménagement du territoire ne semble pas produire les effets escomptés et cette mutation doit certainement encore se poursuivre avec la présence et le suivi d'un Chef de Département attentif.

La garantie d'une densité de construction minimale et raisonnable dans les plans d'affection approuvés par le Conseil d'Etat est un objectif qui n'est pas atteint, loin s'en faut. Cette mesure, digne d'un aménagement du territoire rationnel et durable permettrait une production qualitative de bien plus de logements. Le suivi systématique de cet objectif par un Conseiller d'Etat est seul garant de réussite en cette matière.

Les contacts personnels, les forums, séances et séminaires utiles à imaginer et mettre en place le Projet d'agglomération demande une présence constante. Cette représentation de notre République et Canton ne peut se faire qu'au plus haut niveau, ne serait-ce que par respect des interlocuteurs vaudois et français.

Les études et projets à développer au niveau des transports et de la mobilité sont déterminants pour le développement de notre canton. L'établissement du projet de traversée du lac est stratégique et indispensable. Dès lors, les solutions à trouver pour son financement sont importantes. L'enjeu, mérite un suivi direct par le Conseil d'Etat.

Les efforts à maintenir et développer par le Conseil d'Etat restent considérables au regard, notamment, du non respect de certains délais et objectifs qu'il s'était lui-même fixé. L'intérêt public genevois l'exige.

L'expérience nous apprend que la charge d'un Conseiller aux Etats correspond à un mi-temps. Malgré la disponibilité complète du Conseil d'Etat pour les dossiers évoqués, ceux-ci connaissent une évolution trop lente.

La question d'un redécoupage des départements est donc inéluctable.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les députés, de faire bon accueil à cette motion.